



carte de sejours de 10 ans & nationalite par mariage

Par **hansi**, le **16/03/2013** à **18:54**

je (Française) suis mariée avec un Homme de Sri Lanka. nous sommes mariés depuis plus de 5 ans. Nous allons déposer le dossier pour la carte de 10 ans et on espère de déposer en même temps pour la nationalité (acquisition par mariage).

Nous travaillons sur des bateaux de croisière de façon qu'on ne mène pas une vie "normale".

Nous n'avons pas de facture EDF, pas de voiture, rien alors nous avons des problèmes à fournir les papiers demandés pour prouver une "communauté de vie"

Nous avons un appartement en Sri Lanka mais on nous a dit à la préfecture de ne pas montrer ces papiers car au contraire ça ne prouve pas qu'on est ensemble EN FRANCE. Est-ce correct ou est-ce que cela pourra nous aider au contraire?

Nous venons en France depuis 2010 pour les démarches et pour nos vacances, mais ne restons jamais longtemps - les contrats sont de durée de 4 à 6 mois environ.

il nous faut fournir 4 papiers prouvant la communauté de vie. Nous en avons 3: assurance de vie famille, RIB, Assurance maladie. Qu'est-ce qu'on pourra fournir comme 4^{ème} pièce?